



# **LES PRIORITÉS PRÉVENTION 2018-2022 DE LA BRANCHE AT/MP**

| L'Assurance Maladie – Risques professionnels



# LES AXES STRATÉGIQUES DE LA COG AT/MP 2018-2022



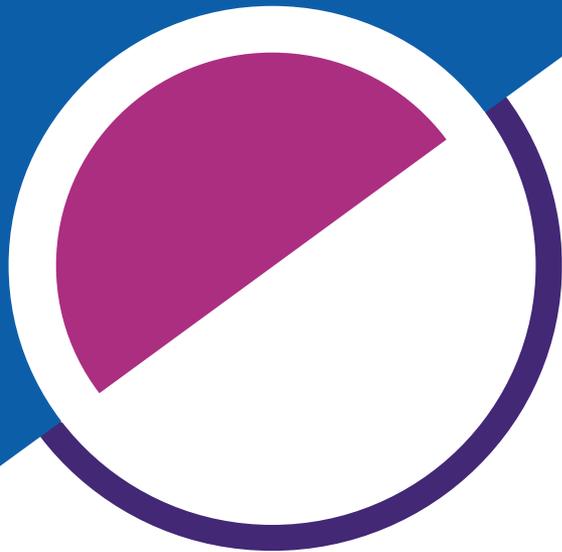
# UNE COG AT/MP 2018-2022 CONSTRUITE AUTOUR DE TROIS AXES STRATÉGIQUES

- ❑ **Axe 1** : développer l'accompagnement de nos publics et renforcer la relation de service
- ❑ **Axe 2** : maîtriser les risques pour assurer l'équilibre de la branche
- ❑ **Axe 3** : mieux piloter les leviers pour agir et gagner en efficience



# DES PRINCIPES D'ACTION GÉNÉRAUX

- ❑ **L'optimisation du levier du partenariat** : la branche AT/MP poursuivra le renforcement de ses relations avec les acteurs institutionnels de la prévention (SiST, Direccte, OPPBTP, ANACT/ARACT) en recherchant notamment davantage de complémentarité et de nouveaux partenariats seront recherchés (organismes complémentaires par exemple)
- ❑ **Le renforcement de l'animation et du pilotage de l'ensemble du réseau** avec notamment une capitalisation plus forte sur les initiatives régionales et une contribution accrue de l'INRS aux priorités de la branche AT/MP.
- ❑ **Une adaptation permanente fondée sur l'évaluation des actions** : si la prévention doit s'inscrire dans la durée pour porter ses fruits, les programmes seront infléchis et enrichis pour tirer les leçons des expériences passées.



# LES PRIORITÉS PRÉVENTION DE LA BRANCHE AT/MP



# DES PROGRAMMES NATIONAUX ET RÉGIONAUX DE PRÉVENTION

## Poursuivre le programme TMS Pros en développant une offre adaptée à l'aide et soins à la personne

- Intégrer les **AT liés aux manutentions manuelles** dans les critères de ciblage
- Favoriser **une approche par secteur d'activité** (établissements d'aide et de soins à la personne notamment)
- Améliorer les **fonctionnalités du site tmspros.fr**
- Rechercher les **synergies** possibles entre ce programme et les **offres de service proposées par les SiST**

## Prévenir les chutes de plain-pied et de hauteur dans toutes les entreprises et le BTP en particulier

- Mener, en **collaboration avec l'OPPBT**, une action spécifique sur les chantiers de construction, auprès des **MOA** et des **CSPS**
- Proposer des **dispositifs de prévention** pour prévenir ces chutes pour les principales situations de travail identifiées
- Mener une **action nationale de communication** pour sensibiliser l'ensemble des entreprises à ce risque et en améliorer ainsi sa prise en compte dans les démarches de prévention

## Rendre autonome les entreprises dans leur démarche de prévention du risque chimiques

- Promouvoir la **démarche d'évaluation** du risque chimique
- Accompagner les entreprises vers la **maîtrise des risques prioritaires** identifiés en privilégiant les actions de substitution des agents cancérigènes identifiés
- Accompagner la professionnalisation des acteurs de la **filière amiante** et contribuer au programme **Carto amiante** de l'OPPBT
- Mener des **campagnes d'évaluation** de l'exposition aux principaux **CMR** dans des situations encore mal connues

## Des programmes régionaux pour s'adapter aux spécificités locales

- Etablir et mettre en œuvre dans chaque région, à partir des orientations définies en **CRAT/MP** et **CTR**, des programmes de prévention tenant compte des priorités fixées par les **CTN**, ciblant **des spécificités locales**
- Réaliser un bilan et une évaluation régulière de ces programmes régionaux pour permettre de **capitaliser sur les actions engagées**
- Ces programmes de prévention régionaux devront s'inscrire dans les **PRST**



# MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS SPÉCIFIQUES ET D'EXPÉRIMENTATIONS EN PRÉVENTION

## Renforcer la prise en compte de la prévention dans la formation initiale et continue des salariés

- Dans **l'enseignement supérieur**, en partenariat avec l'Anact
- Dans **l'enseignement professionnel en poursuivant** l'intégration de la SST dans les programmes d'enseignement
- **Lors de l'accueil des jeunes en formation et des nouveaux salariés** avec notamment la création d'une formation en ligne pour les tuteurs en entreprise et le développement de nouveaux dispositifs synergie
- En poursuivant le déploiement d'une **offre de formation continue** via un réseau d'OF habilités

## Enrichir l'offre de prévention des RPS existante pour aider les entreprises à passer du diagnostic à l'action

- **Homogénéiser l'offre de prévention** des RPS en partenariat avec l'Anact en s'appuyant dans chaque région sur les acteurs locaux de la santé au travail : Direccte, Carsat/Cramif/CGSS, Aract, SST
- **Innover en matière de prévention des RPS**, pour aider les entreprises à passer à l'action

## Mener des expérimentations sur des thématiques particulières : secteur de l'aide et soin à domicile, risque routier, CLST, performance et prévention

- Des expérimentations seront développées sur l'ensemble du territoire pour **tester de nouvelles approches et de nouveaux dispositifs** de prévention
- **Evaluer les résultats** de ces expérimentations avant un éventuel déploiement



# UNE OFFRE ENTREPRISE SPÉCIFIQUE AUX TPE ET AUX GRANDS COMPTES

## Une offre métier TPE démultipliée

- Proposer une **offre transversale numérique dédiée aux TPE** permettant de diffuser les dispositifs de prévention dans des secteurs ciblés sera développée
- Concevoir et promouvoir **une offre TPE spécifique à au moins 35 métiers** composée notamment d'un outil d'évaluation des risques en ligne
- Déployer cette offre via **des acteurs relais** tels que les SiST, les chambres consulaires, les fédérations professionnelles ou bien encore le réseau des experts-comptables
- Déployer le **dispositif signal/prime** pour les entreprises de 10 à 19 salariés prévu à partir de 2022

## Une approche grands comptes en soutien au déploiement des programmes nationaux de prévention

- Un **interlocuteur prévention** sera désigné pour chaque grand compte
- Les grands comptes seront ciblés en soutien au **programme TMS Pros**
- Le recours aux **travailleurs intérimaires** ou à la **sous-traitance sur site** devra être évoqué lors des échanges avec les grands comptes



# DES LEVIERS D'INCITATION À LA PRÉVENTION DE LA BRANCHE AT/MP RENFORCÉS

- ❑ **Adaptation des règles de tarification** pour la rendre plus incitative à la prévention
- ❑ **Rénovation des dispositifs d'incitation financière** avec notamment la refonte des dispositifs de ristourne
- ❑ **Augmentation des budgets AFS et contrat de prévention** pour un montant annuel de 85 M€ (+ 70%)
- ❑ Développement de démarche pour permettre aux entreprises d'être **autonomes en matière de management de la SST**
- ❑ Poursuite de l'implication de la branche dans les travaux de **normalisation**
- ❑ Promotion des dispositifs de prévention émanant **des recommandations de CTN et CTR**
- ❑ Favorisation de **l'innovation en prévention**



Direction des risques professionnels  
Caisse nationale d'Assurance Maladie  
**ameli.fr**